



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France



**Ernst & Young Audit**  
Tour First  
1, place des saisons  
TSA 14444  
92037 Paris La Défense Cedex  
France

*Eramet S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes***

Assemblée générale du 28 mai 2021 - Dix-huitième résolution

Eramet S.A.

10, boulevard de Grenelle - 75015 Paris

*Ce rapport contient 2 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France



**Ernst & Young Audit**  
Tour First  
1, place des saisons  
TSA 14444  
92037 Paris La Défense Cedex  
France

## **Eramet S.A.**

Siège social : 10, boulevard de Grenelle - 75015 Paris  
Capital social : € 81 239 815

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes**

Assemblée générale du 28 mai 2021 - Dix-huitième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux éligibles de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 700 000 actions.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris La Défense, le 30 avril 2021,  
Les Commissaires aux comptes,

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ERNST & YOUNG Audit

Michel Piette  
Associé

Jérémie Lerondeau  
Associé

Nicolas Macé  
Associé